

BLÉ

Contact

LETRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

N° 215 NOVEMBRE 2009

H U M E U R D E B L É

TAXOMANIE

Taxer envers et contre tout ce qui touche aux biocarburants devient en France une manie.

En 2007, lors de l'instauration du système de bonus-malus sur les achats d'automobiles neuves selon leurs émissions de CO₂, il n'avait pas été fait de distinguo au profit des véhicules flex fuel, capables de rouler avec 85% de bioéthanol. Il avait fallu un an pour que le tir soit corrigé. Cette fois, dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2010, l'Assemblée Nationale a voté en faveur de l'application de la taxe carbone aux biocarburants comme aux carburants conventionnels. Et l'an prochain, l'énergie procurée par le bioéthanol devrait être davantage taxée au titre de la TIC (ex-TIPP) que celle

fournie par l'essence, compte tenu de l'amenuisement des exonérations bénéficiant aux biocarburants et du moindre pouvoir énergétique du bioéthanol par rapport à l'essence à volume égal.

Peu importe que la supériorité des bilans énergétique et environnemental des biocarburants par rapport à ceux des carburants conventionnels ait été confirmée par l'ADEME, que le développement de leur utilisation fasse l'objet d'un plan gouvernemental ! Faudra-t-il que l'Union européenne s'en mêle, dont une directive établit que les énergies renouvelables ont un facteur d'émission de CO₂ égal à zéro et dont un projet d'autre texte prévoit que l'énergie doit être taxée en fonction de son contenu énergétique ?

MARCHÉS

UNE ANNÉE FAVORABLE À LA PÉNÉTRATION DU BLÉ FRANÇAIS SUR LE MARCHÉ BRÉSILIEN

France Export Céréales, l'organisme en charge de la promotion internationale des céréales françaises, était présent les 29 et 30 octobre derniers à Sao Paulo au Congrès de ABITRIGO, l'Association brésilienne de l'industrie du blé. Il s'agissait de s'informer sur les perspectives d'approvisionnement de la meunerie brésilienne sur le marché mondial pour la campagne céréalière 2009/10 et de préparer une prochaine tournée de sensibilisation de ce secteur à l'utilisation du blé français.

2009/10 est une campagne susceptible d'offrir à notre blé des opportunités particulières de pénétration du marché brésilien. Traditionnellement importateur de quelque 5 millions de tonnes par an, le Brésil devra faire face durant les 12 mois à venir à un contexte spécifique. D'une part, il règne beaucoup d'incertitudes sur les volumes que l'Argentine pourra lui vendre. Ce pays en effet, qui satisfait en général 90% des besoins d'importation brésiliens, a vu ses semis de blé affecté par une sévère sécheresse et en outre, il ne publie quasiment plus de statistiques sur ses disponibilités depuis octobre 2008. D'autre part, les récoltes brésiliennes en voie d'achèvement auront souffert qualitativement d'une pluviométrie élevée.

Si le Canada, les Etats-Unis, l'Uruguay et le Paraguay, qui exportent habituellement eux aussi vers le Brésil, semblent bien placés pour lui fournir ce que ne pourra lui procurer l'Argentine, la France a tout intérêt cependant à faire activement la démonstration que techniquement, ses blés peuvent répondre aux exigences de la meunerie brésilienne.

REVENU

LE REVENU MOYEN CÉRÉALIER À 5000 € AU PLUS PAR EXPLOITANT EN 2009

Les premiers chiffres remontant des Centres de gestion et les projections effectuées à partir de données du Réseau d'information comptable agricole (RICA) de 2007 indiquent pour 2009 un effondrement du revenu moyen sur les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux. Le résultat courant – c'est-à-dire après déduction des

amortissements et avant impôt et cotisations sociales personnelles de l'exploitant, devrait baisser de plus de 80%. Il s'établirait ainsi à 5000 € au mieux pour un agriculteur ayant une exploitation de taille équivalente à la moyenne du secteur, soit 115 hectares. A ce niveau, beaucoup devront prélever sur leurs amortissements, donc vivre sur leur capital.

Les perspectives ne sont pas meilleures pour 2010, compte tenu des décisions prises en février dernier par le Gouvernement français pour l'application du Bilan de Santé de la PAC. Conséquence de ces décisions, les paiements directs de la PAC en grandes cultures seront amputés l'an prochain de 70 €/ha, soit 8 000 € pour 115 ha. Pour compenser une telle ponction, il faudrait une remontée consistante des prix des grains, même si par ailleurs les engrais et autres intrants devraient coûter moins cher. Au regard de la remontée des stocks depuis 2008, une telle hausse est peu probable, sauf très mauvaises moissons 2010 dans le monde. D'autres mesures que celles annoncées fin octobre sont donc nécessaires.

FILIÈRES

AVEC LA GÉOTHERMIE, UN BILAN CARBONE DE L'ÉTHANOL ENCORE MEILLEUR EN ALSACE

La société Roquette va tirer de la géothermie une partie de la chaleur nécessaire à sa production d'amidon, de dérivés d'amidon, de bioéthanol et de glucose sur son site de Beinheim en Alsace, d'où perspective d'amélioration sensible du bilan carbone de ces productions. Dans le cadre de son Fonds Chaleur, destiné à soutenir la production de chaleur à partir de sources non fossiles, l'ADEME a en effet récemment retenu le projet de géothermie présenté par Roquette en association avec Electricité de Strasbourg. Ce projet repose sur la présence de poches d'eau profondes et de roches chaudes à proximité de Beinheim. L'eau sera extraite de sa poche géologique pour être redirigée vers les roches chaudes, la vapeur ainsi produite étant acheminée par une canalisation de 15 km vers les ateliers de l'industriel.

Ce sont plus de 30% des 76 mégawatts de vapeur produits à Beinheim par des chaudières au gaz naturel qui vont être ainsi remplacés. Pour les 70% restants, Roquette travaille sur un projet de chaudière biomasse.



AGPB
CÉRÉALIER DE FRANCE

BLÉ

Contact

LETRE D'INFORMATION DE L'A.G.P.B.

CLOISONS DE PAILLE COMPRESSÉE : UNE PREMIÈRE FRANÇAISE DANS L'INDRE

UNIGRAINS, l'établissement financier des céréaliers, est entré cet automne au capital de STRAMENETECH, jeune société qui sera d'ici peu la première à fabriquer en France des panneaux de paille compressée pour cloisons, planchers et plafonds. Une unité de production est en cours de lancement à cette fin à proximité de Châteauroux. Elle absorbera annuellement 11 000 t de paille pour fabriquer 450 000m² de panneaux.

STRAMENETECH utilisera la technologie STRAMIT, marque reconnue depuis plus de 60 ans dans ce domaine et commercialisée par une société anglaise qui a implanté plusieurs unités dans le monde. Cette technologie permet de transformer la paille en panneau rigide par chauffage et compression seulement, sans recourir à l'utilisation de liants chimiques.

STRAMENETECH commercialise depuis 2008 des panneaux de paille compressée importés d'une usine tchèque utilisant le procédé STRAMIT. Ces importations ont permis de tester le marché français, mais le transport sur une si longue distance génère un surcoût économique et un impact écologique importants. Fabriquer en France permettra donc de rendre plus attractif ce produit sur le marché national et, ainsi, de mieux valoriser ses atouts de matériau naturel, renouvelable, bénéficiant d'un très bon bilan écologique et offrant une excellente isolation thermique et phonique.

LES RAPPROCHEMENTS ENTRE COOPÉRATIVES DE COLLECTE DE GRAINS DEPUIS 12 MOIS

À l'occasion de son récent Congrès annuel, Coop de France a fait état d'une douzaine de rapprochements de coopératives intervenus depuis douze mois dans le secteur des grains, soit sous forme de fusions, soit par constitution ou d'extension d'unions de coopératives.

Aude Coop (11), Groupe Occitan (11), Toulousaine de Céréales (31), Oxalliance (31) et l'Union de Coopératives du Lauragais sont devenues Arterris. Civray Cap Sud (86) et la coopérative d'Usson du Poitou (86) sont devenues Corea Poitou-Charentes. Cafa (32) et Silos Mirandais (32) sont devenues Gersycoop. La coopérative de Wintzenheim (68) a fusionné avec celle de Colmar (68). Calipso (80) est résultée de la fusion des coopératives d'Ailly le Haut Clocher, d'Abbeville et Vimeu, de la région de Crécy, d'Oisemont et de l'Union de coopératives Ucavim. Coopadou (25), Codeval (25) et la coopérative de Poligny-Bletterans (39) sont devenues Terre Comtoise. Ax'ion (02), Cerena (02) et Oceal (60) ont créé l'Union Themis. Synthéane (17) et la coopérative de la Charente deviennent Charente Alliance. La centrale d'achats Acadis (14) s'est rapprochée de l'Union Terres de France (80). Union Set (72) a fusionné avec Agrial (14). Le Dunois (28), Ligea (41), la coopérative d'Artenay (45) et l'Union Agralys sont devenues la coopérative Agralys. Natéa (87) a rejoint l'Union Alliance Atlantique Appro. Enfin, Terres du Sud (47), Qualisol (82) et la Gerbe (82) ont créé l'Union Alcor Céréales.

COMPÉTITIVITÉ

ETATS-UNIS : LA FILIÈRE BLÉ ARGUMENTE EN FAVEUR DES BIOTECHNOLOGIES

Aux Etats-Unis, les organisations professionnelles de la filière blé ont publié mi-septembre un argumentaire en faveur du blé biotech (« The case for biotech wheat », www.wheatworld.org/biotech). Elles y invoquent l'application de la technologie génétique moderne au blé comme un moyen de résoudre la crise de compétitivité de cette culture face au maïs et au soja. De fait, les surfaces de blé ont reculé d'un tiers aux Etats-Unis depuis 1981, les différentiels de marge brute/hectare entre blé et maïs, d'une part, entre

blé et soja, d'autre part ne cessant de s'accroître. Selon le FAPRI, centre de recherche en économie agricole, le maïs a laissé au farmer 434 \$ de plus de marge brute/ha que le blé sur les trois dernières campagnes culturales, contre 95 \$ pour les campagnes 1998/99 à 2000/01. En ce qui concerne le soja, le différentiel a plus que doublé (261 \$ contre 117 \$). Grâce aux biotechnologies, les gains de rendement aux Etats-Unis ont été beaucoup plus rapides pour le maïs et pour le soja que pour le blé : +53%, +47% et +23% respectivement entre les périodes 1988/84 et 2005/09. Un autre facteur a également contribué dans ce pays au creusement de l'écart entre les marges du maïs et du soja et celle du blé. Il s'agit de l'accroissement de la demande de maïs et de soja dû à la transformation croissante du premier en bioéthanol et du second en biodiesel.

Source : Agri US Analyse

INFOCHIFFRES

AGRO-ÉQUIPEMENTS : LES PAYS CLIENTS DE LA FRANCE (1^{ER} SEMESTRE 2009)

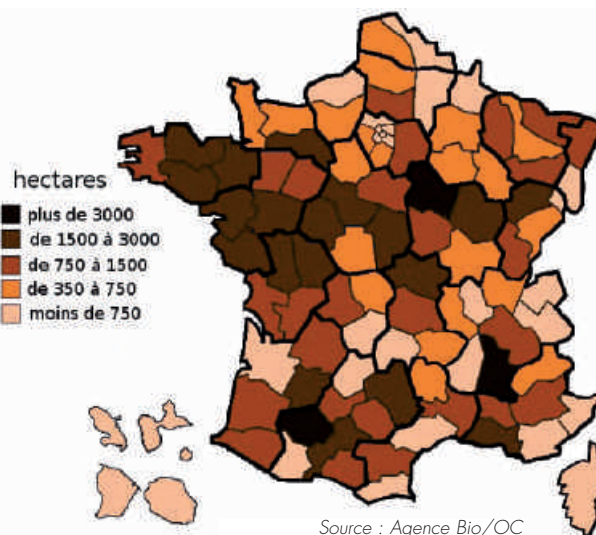
TOTAL Exportations : 1,247 Md €			
1) Allemagne	22,8 %	9) Pologne	2,5 %
2) Royaume-Uni	9,2 %	10) Suisse	2,5 %
3) Etats-Unis	9 %	11) Danemark	2 %
4) Italie	6,3 %	12) Australie	1,9 %
5) Belgique	5,5 %	13) Russie	1,9 %
6) Espagne	4,9 %	14) Suède	1,8 %
7) Autriche	3,4 %	15) Rép. tchèque	1,3 %
8) Pays-Bas	3 %	16) Autres	21,9 %

Source AXEMA d'après Douanes oct. 09

LES CULTURES DE CÉRÉALES BIO EN FRANCE

Les données de l'Agence Bio font apparaître un total de 95 722 hectares de cultures biologique des céréales en 2008, soit une progression de 11,8 % par rapport à 2007. Les principales espèces produites ont été le blé (31 425 ha de blé tendre, +7,2 % ; 2828 ha de blé dur, +9%), le maïs (11 279 ha, +12 %) et le triticale (8 927 ha, +9 %), mais c'est dans les "petites" céréales que la progression a été la plus forte, notamment en seigle (+29 %) et en épeautre (+31,7 %).

Surfaces départementales de céréales bio en 2008



Source : Agence Bio/OC

Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales, 23-25, avenue de Neuilly, 75116 PARIS. Tél. 01 44 31 10 00.
Contact : Pascal HURBAULT.



BLE CONTACT est mis en ligne sur le site www.agpb.fr
Abonnements : consulter l'AGPB. Reproduction autorisée avec mention de la source BLE CONTACT-AGPB.